



## **Un jugement contestable !**

Le conseil municipal du 05 novembre a donné lieu une fois de plus de la part de l'adjointe, présidente de l'office du tourisme, Isabelle Rauch, à une intervention assez surprenante.

Elle nous a expliqué qu'il existait des difficultés à recouvrir les taxes de séjour perçues par les hôteliers thionvillois au bénéfice de la municipalité et que ce manque n'était pas lié à une baisse de fréquentation des hôtels de notre ville mais plutôt à une mauvaise volonté des commerçants à rétrocéder les taxes !!!!

Ceci confirme une fois de plus la défiance voire la franche hostilité qui apparait progressivement du côté de la majorité municipale à l'encontre des commerçants Thionvillois.

Après les incidents concernant Oeustrange et les dégâts humains inévitables, ce jugement sur une force vive essentielle de notre ville, à savoir le commerce, risque d'aggraver le fossé qui se creuse inexorablement entre cette majorité en place depuis seulement 27 mois et la population thionvilloise.

A suivre...

**Le Groupe Municipal d'Opposition**